

République Française
Commune de Baugy

18800 BAUGY

Département du CHER

Arrondissement de BOURGES

Canton de AVORD

Téléphone : 02.4826.15.28.

E-mail : accueil@commune-baugy18.fr

ARRETE DU MAIRE
N°2026- 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20260321-ARR_2026_30-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Objet : Délégation de fonctions du maire au 4^{ème} Maire Adjoint

Le Maire de la Commune de Baugy

Vu l'article L. 2122-18 par lequel le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Vu le procès verbal de l'élection et d'installation des adjoints au maire en date du 21 mars 2026

Vu le procès-verbal de l'élection du 4^{ème} adjoint

Vu la délibération n° 2026_03 du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre d'adjoints au maire,

Considérant qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des compétences dévolues aux collectivités territoriales, le maire doit, pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Frédéric ESBERT dans les domaines suivants :

1-Domaine de l'information municipale et communication :

- Le suivi et le contrôle de la rédaction et la conception des publications municipales
- Les relations avec les organes de presse
- Le suivi et la mise en œuvre des actions de communication sous toutes leurs formes
- Les relations avec la commission communale « communication – informations municipales »
- Etablissement bulletin municipal

2-Economie :

- Promouvoir l'attractivité du territoire de Baugy dans le domaine touristique, commercial et artisanal.

Article 2 : il est également donné délégation de signature à M. Frédéric ESBERT pour tous courriers, actes réglementaires, actes individuels ou contractuels, devis et pièces administratives relevant de ses délégations. Sa signature devra porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

Ampliation à M. le Préfet du Cher et au comptable de la collectivité

Baugy, le 21 mars 2026

Le Maire,

Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la préfecture le
Publication du 23 MAR. 2026 Sur le site : commune-baugy18.fr

23 MAR. 2026